

Au cours des récentes réunions rencontres avec les clubs, ces derniers ont exprimé une attente forte de plus de fermeté pour les cas les plus graves. Aussi et comme le règlement le lui permet, la LFNA souhaite faire adopter, une nouvelle fois, un barème aggravé pour la saison 2026-2027.

AGGRAVATION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES				
Application au 1er juillet 2026 si validé par les clubs lors de l'AG du 27 juin 2026				
<b>Acte de Brutalité / Coup</b>				
<b>13.2 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical</b>				
Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
	Officiel	rencontre	10 ans de suspension	15 ans de suspension
		hors rencontre	15 ans de suspension	20 ans de suspension
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	5 matchs de suspension	9 mois de suspension
		hors action de jeu	8 matchs de suspension	
	hors rencontre		12 matchs de suspension	18 mois de suspension
<b>13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T inférieure ou égale à 8 jours</b>				
Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
	Officiel	rencontre	15 ans	20 ans
		hors rencontre	20 ans	25 ans
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	9 matchs de suspension	2 ans de suspension
		hors action de jeu	1 an de suspension	
	hors rencontre		2 ans de suspension	4 ans de suspension
<b>13.4 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T supérieure à 8 jours</b>				
Victime	Auteur		Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical
	Officiel	rencontre	radiation	radiation
		hors rencontre	radiation	radiation
Joueur / entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	rencontre	action de jeu	15 matchs de suspension	5 ans de suspension
		hors action de jeu	3 ans de suspension	
	hors rencontre		5 ans de suspension	7 ans de suspension
<b>L'ensemble des suspensions s'entend de toutes fonctions officielles</b>				
Application des amendes prévues par les tarifs de la LFNA pouvant atteindre le montant de 10 000 euros dans le cas de Brutalités ou Coups occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) supérieure à 8 jours (article 13.4).				
Les sommes collectées serviront à soutenir les victimes.				
<b>La LFNA se portera systématiquement partie civile</b> lorsque les victimes déposeront plainte.				